

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0051051

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7155 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOTAJI AHMED

Date de naissance : 09 07 1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 0635738080 Total des frais engagés : 499,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar BENNOUINA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^e étage Passage Prince
Ettaâouine H. Hassan - Casablanca
TEL : 0522 90 98 07

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/06/2023

Nom et prénom du malade : AHMED GOUTNI Age :

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Bronchite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N°: AA-215 /2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 06 23	C	-	150,00	Docteur Omar BENNOUAR Médecine Générale N°53 2 ^e Elie Passage Prince El Hassani - Casablanca 22.90.98.07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
URIA Société d'Université 02, Bd Oum Rabia - Casablanca 052.90.71.15 - Cas?	6/6/23	344.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

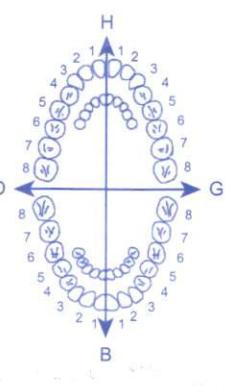
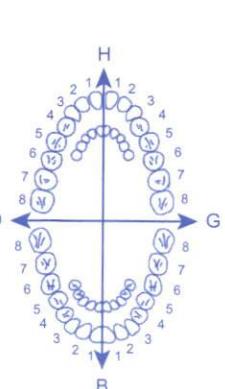
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale **Docteur Omar BENNOUNA**
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France Médecine Générale
Ex. Médecin des F.A.R Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Attestation de DIU Ettaâouine H. Hassani - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموللي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللوب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 06/06/83

M^r AHMED Goutni

79,70 AZIX 500 mg N° S.V.

1 cp 1^j x 6 j Apres
la toilette

40,00 Predni 20 mg

3 cp 1^j x 5 j matin

111,60 X2 Diparone 1000 mg N° 2 offrir

1 cp x 3¹ j Apres
la toilette

19,20 X2 Eucalypptine N° 2

1 cu^s x 3¹ j Apres
la toilette

34,00 Myonto logic
1 cp 1^j

زنقة 53. الطابق الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال:

PPV 790H70
PER 03/26
LOT M616



LOT N°:

UT. AV :

PPV (DH):

40,00

122,80
Mezor 40 mg
1 gél 1x retenir
344,10

S.V.

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettaouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 99 98 07

EUCALYPTINE LE BRUN
SIROP FL 125 ML
P.P.V : 19DH20



EUCALYPTINE LE BRUN
SIROP FL 125 ML
P.P.V : 19DH20



MYANTALGIC®
20 comprimés effervescents

PPV 34DH00
EXP 08/2025
LOT 240362

MEZOR®

14

LOT 221630
EXP 08/2024
PPV 122.80DH

